

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2010

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Adeline Ougier, Thérèse Robert, Christophe Simon, Jean Simondon, Florent Vallot

Excusées : Isabelle Minotti, Paulina Requena

Secrétaire de séance : Florent Vallot

Embauche d'un agent communal

Mathieu Humbert s'étant blessé fin juin, il ne pourra pas rejoindre son poste au 1^{er} juillet. Son contrat, initialement prévu du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011, est donc décalé du 1^{er} août 2010 au 31 juillet 2011.

Sécurité de la cour d'école

Lors du conseil d'école du 15 juin, des parents ont fait part de leurs inquiétudes quant à la sécurité des enfants dans la cour du primaire, en raison de l'absence de clôtures à certains endroits et de clôtures existantes qui peuvent s'avérer dangereuses à d'autres endroits. Après avoir parcouru la liste des problèmes évoqués, le conseil municipal demande à la commission des écoles et aux délégués de parents d'élèves d'étudier sur le terrain les aménagements à prévoir.

Fourniture des repas de cantine

Le conseil municipal approuve l'avenant au contrat de fourniture de repas pour la cantine, tel qu'il est proposé par l'ESAT Château d'Uzel pour la rentrée scolaire.

Salle de repos de l'école maternelle

Le permis de construire pour l'extension de l'école a été accepté. Les travaux se dérouleront du 5 juillet au 25 août 2010. Le coût total de l'opération s'élève à 78 647.14 € TTC.

Point sur les finances

Considérant les investissements à réaliser sur le budget en cours (principalement extension de la maternelle et bouclage du réseau d'eau) et le remboursement d'un crédit-relais contracté lors de l'achat des terrains de la Crole, il sera nécessaire, avant la fin de l'année, de souscrire un emprunt pour couvrir les dépenses, tel que ceci était prévu au budget. Son montant ne pourra toutefois être déterminé que dans le courant de l'automne, puisqu'il sera fonction du nombre de parcelles vendues au lotissement de la Crole (le dossier de lotir est actuellement en cours d'instruction).

Plan de prévention des risques technologiques

Les négociations entre les différents acteurs (CAGB, conseil général, conseil régional, Etat, commune, entreprise et habitants) se poursuivent afin de trouver des solutions financières au sujet de plusieurs points. Il est en effet primordial de défendre au mieux les intérêts des habitants qui subissent des préjudices aussi bien personnels que professionnels (reconstruction de bâtiments agricoles par exemple) en définissant la juste responsabilité de chacun et déterminer ainsi leur niveau d'intervention financière.

Tramway bisontin

La commune de Gennes qui participera au vote sur le tramway de Besançon à la CAGB prendra position, comme la majorité des communes du Plateau, sur plusieurs points :

- La difficulté pour les habitants du Plateau d'utiliser ce tramway qui aura un tracé Est-Ouest et qui s'articulera avec le Nord et la future gare TGV et non vers le Sud, principalement en raison des contraintes topographiques.
- Les désagréments que son tracé risque d'engendrer pour la traversée Nord-Sud de la ville. Il sera demandé qu'un travail sur la réalisation d'une vraie liaison en train jusqu'au centre ville ait lieu. La nécessité de combiner les différents moyens de transports plutôt que de les opposer et le besoin de prévoir des aménagements pour la circulation des deux roues seront deux points qu'il conviendra également de soulever.

Festival des fanfares

La commission culture qui organise le festival des fanfares au mois d'octobre avec les communes de Saône et Nancray rencontre des difficultés pour financer ce projet. Les aides escomptées (CAGB, conseil général...) n'étant pas à hauteur des espérances, le projet doit être revu à la baisse. Les trois communes s'engagent à participer, en cas de besoin, à hauteur de 1000 € chacune.

Aire de pique-nique

Des tables et des bancs ont été installés au Creux des Poissons. Avis aux amateurs de pique-nique !

Chasse

Lors de son assemblée générale, l'ACCA a choisi son nouveau président, Monsieur William Roy.

Ecole

- Le bilan des ateliers du site pilote pour le 3^{ème} trimestre est très positif. De nouveaux ateliers seront proposés à la rentrée prochaine.
- Pour une meilleure organisation de la garderie, il sera demandé aux parents, à compter de la rentrée de septembre, de préciser les jours d'inscription de leurs enfants semaine par semaine, sauf si ces derniers fréquentent la garderie régulièrement sur l'année.
- L'école accueillera 82 élèves l'année prochaine ; ils seront répartis en quatre classes : une première regroupant les élèves de toute petite section, petite section et moyenne section ; une seconde composée uniquement de la grande section ; une troisième avec les CP et CE1 et enfin une quatrième qui regroupera les élèves de CE2, CM1 et CM2.
- La commission des écoles tient à remercier vivement tous les intervenants du site pilote pour leur dévouement.

Entretien des haies

Nous rappelons aux habitants qu'il est important de tailler leurs haies des deux cotés pour ne pas gêner le passage sur les trottoirs.

Paroisse

Un travail de restauration de la vierge en pierre et de la croix du village est effectué par l'équipe paroissiale. Une réflexion sur un nouveau mode de chauffage de l'église est en cours.

Salle de cantine

Les portes et fenêtres de la salle de cantine seront changées pour un montant de 7675.04 € TTC.

Le secrétaire de séance
Florent Vallot

Nuisances sonores

Afin de limiter l'impact des nuisances sonores sur la qualité de nos vies, nous avons récemment rappelé les horaires réglementaires des travaux bruyants. Il nous semble utile de préciser que le règlement sanitaire départemental, tel qu'il a été établi par monsieur le Préfet du Doubs, ne se limite pas à encadrer les jours et heures de nos activités de jardinage et de bricolage dont l'intensité sonore peut provoquer une gêne. Il interdit en effet totalement certains bruits, et notamment ceux provenant de l'utilisation de pétards. L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 19 avril 1990 n'accorde une dérogation à cette réglementation qu'à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet. Nous vous demandons donc, pour le bien-être de tous, d'interdire à vos enfants de jouer avec des pétards en dehors de cette dérogation annuelle.

Opération tranquillité séniors

Confrontés au vieillissement de la population, les pouvoirs publics s'organisent aujourd'hui pour mieux prendre en compte le besoin de sécurité des personnes âgées. Afin de mettre en place le dispositif, la gendarmerie demande à chaque commune de procéder au recensement des personnes qui souhaitent bénéficier de l'opération « tranquillité séniors ». A la demande du Capitaine Rolland, nous diffusons donc, en annexe de ce compte-rendu, un imprimé dénommé « demande individuelle » que les personnes intéressées pourront compléter et retourner à la brigade de Tarragnoz ou Bouclans. Les services de gendarmerie reprendront dès lors très rapidement contact avec vous afin de vous présenter les suites qui seront données à votre demande.